

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 616

AMENDEMENTprésenté par
M. Bazin

ARTICLE 37 BIS

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« l'impact »,

les mots :

« les conséquences ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.